

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 20 juin 2024

Convocation

Date : 14/06/2024

Affichée et mise en ligne

le : 14/06/2024

Délibération n°

58-CC200624

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 30
- Pouvoirs : 8
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée le 24/06/2024

Mise en ligne le :

24 JUIN 2024

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le :

11 JUL. 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE (SISN) 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ACCIAI

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur DUMOULIN François
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame LOISELEUR Pascale
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur LAPIE Dominique
 Madame LOZANO Michèle
 Monsieur NOCTON Laurent
 Monsieur PATRIA Alexis

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-58_CC200624-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 8 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Annexe jointe)**

Le SISN est un établissement public regroupant des communes, des communautés de communes et des comités d'agglomération du bassin versant de la Nonette.

En 2023, le territoire syndical s'étend sur 51 communes, 80 000 habitants, 140 km de cours d'eau.

Le SISN est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE via un programme d'actions : le Contrat Territorial Eau et Climat (CETEC).

En 2018, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a transféré au SISN, sa compétence GEMA et SAGE.

Chaque année, le rapport d'activité retrace le travail accompli par le syndicat sur le milieu aquatique, la lutte contre le ruissellement rural et l'érosion des sols, le suivi de la qualité des eaux de surface, les eaux souterraines et les actions de pédagogie et de communication.

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activité et prendre acte de son contenu.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe du 7 août 2014 ;

Vu la délibération n° 2018-CC-06-082 du 30 mai 2018 autorisant le transfert de la compétence GEMA et SAGE au SISN, pour tout ou partie des communes de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, situées sur le bassin versant de la Nonette ;

Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel d'activité ;

Considérant que ce rapport d'activité doit être communiqué en Conseil Communautaire avant transmission à chaque commune membre de la Communauté de Communes ;

Paraphes	
<i>GA</i>	<i>MA</i>

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 060-200066975-20240620-58_CC200624-DE



ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2023 du SISN ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à communiquer le rapport d'activité 2023 du SISN aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **11 JUIL. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **11 JUIL. 2024**

Fait à Senlis, le **11 JUIL. 2024**

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Maxime ACCIAI

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr



RAPPORT D'ACTIVITE 2023



LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE - SISN

Le syndicat est un établissement public regroupant **des Communes, des Communautés de Communes et des Comités d'agglomération** du bassin versant de la Nonette.

Il a pour but d'impulser et de concourir à la **gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

SES ACTIONS

- Restauration des cours d'eau et zones humides ;
- Lutte contre les pollutions du milieu aquatique, et notamment le ruissellement ;
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de projets contribuant à une gestion durable de la ressource en eau ;
- Sensibilisation des élus, professionnels, scolaires et du grand public sur l'importance de la préservation de nos ressources en eau face au changement climatique
- Mise en place de projet d'économie d'eau avec les acteurs économiques du territoire
- Des animations de sensibilisation

LE SAGE

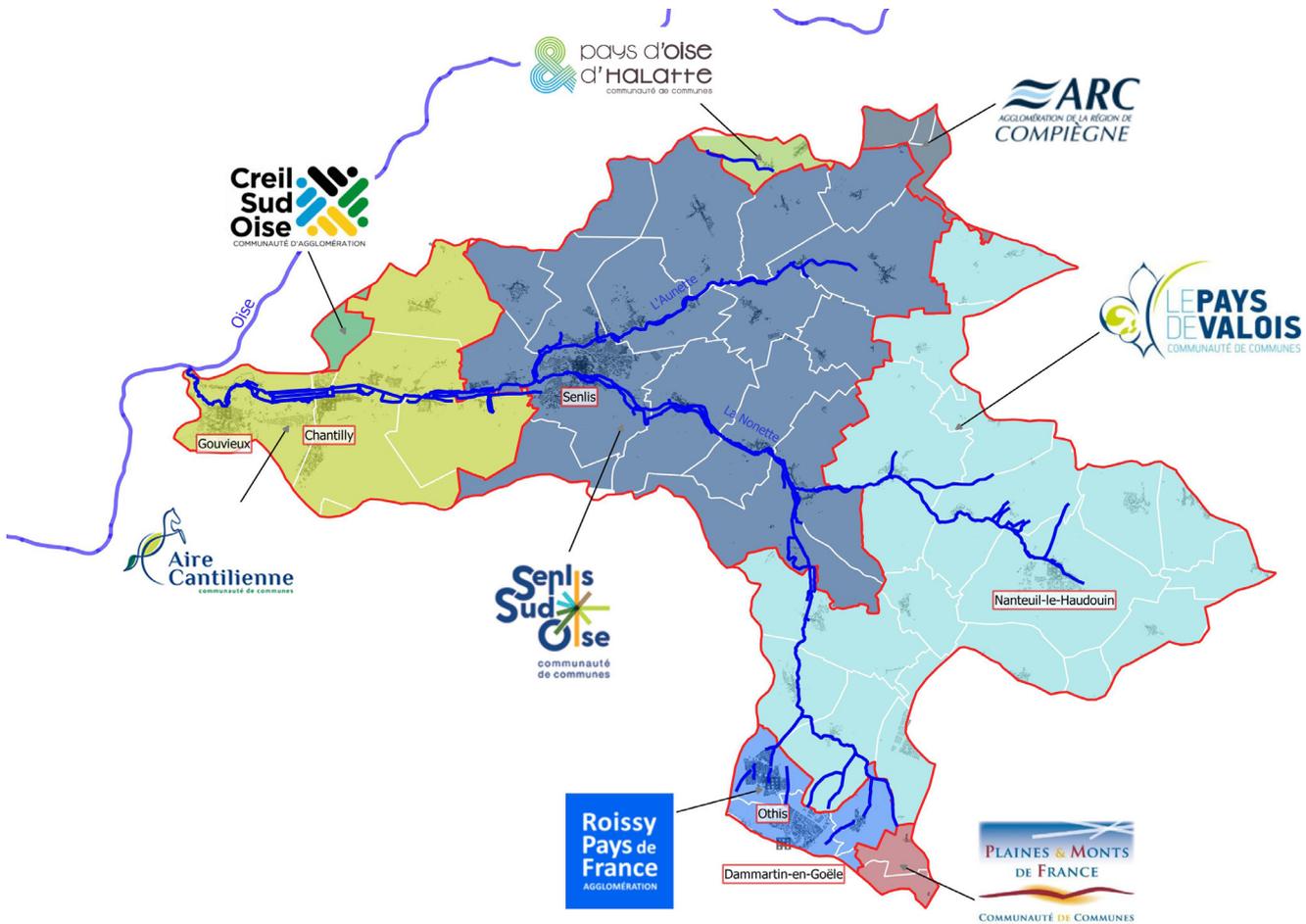
Le SISN est aussi la structure porteuse du SAGE de la Nonette, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**.

Le SAGE correspond à l'échelle du bassin versant à la politique de gestion concertée de la ressource en eau prenant en compte tous les aspects :

- les **milieux aquatiques** tels que cours d'eau, zones humides, étangs et autres étendues,
- les **nappes phréatiques** ;
- la **biodiversité** de ces milieux ;
- la **qualité de l'eau** (rejets, assainissement, pollution, ruissellement...);
- les **usages de l'eau** (domestiques, industriels, agricoles, hippiques...)
- le **patrimoine historique et culturel lié à l'eau**.

Le SISN est chargé de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE via un programme d'actions : le **Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)**. Les actions de ce contrat mise en place en 2023 sont présentée dans ce rapport.

Elles ont toutes pour objectif l'amélioration de la qualité des eaux tout en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux du territoire.



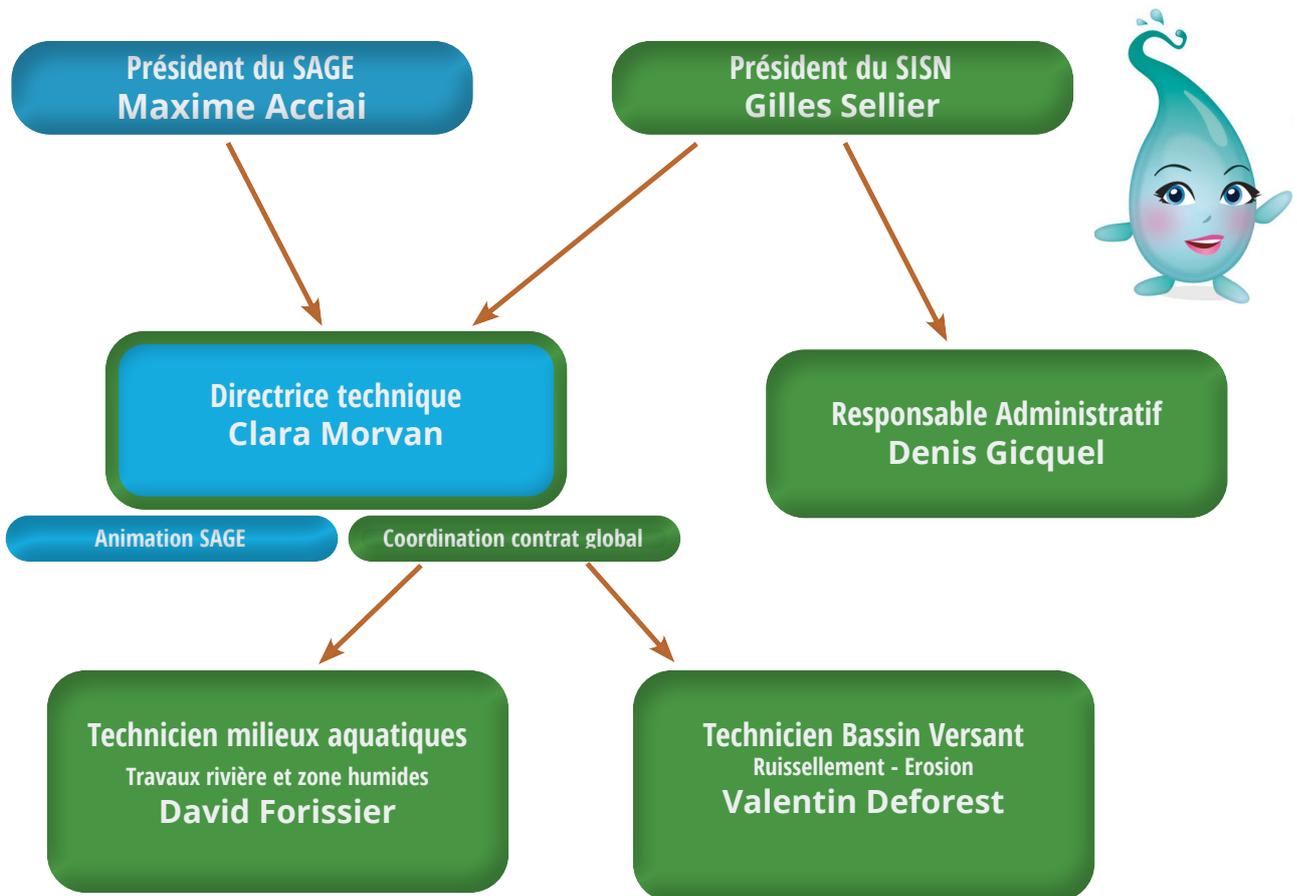
51 communes dans l'Oise et en Seine-Et-Marne

80000 habitants



140 km de cours d'eau

L'EQUIPE DU SISN



SOMMAIRE



MILIEUX AQUATIQUES



**LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION
ET GESTION DU PLUVIAL**



PEDAGOGIE ACTIVE



QUALITE DES EAUX



EAU SOUTERRAINE

TRAVAUX D'ENTRETIEN 2023

Entretien de la ripisylve

Travaux annuels d'entretien de la ripisylve (végétation des berges) sur le linéaire de 31km :

- enlèvement des embâcles,
- recépage de la végétation,
- abattage des arbres déstabilisés en bordure des berges.



JANVIER

MARS

Et toute l'année...



Conseil aux riverains
Suivi des travaux
Entretien des zones restaurées
Parcours de surveillance réguliers

Constats de pollution et information aux services concernés
Intervention sur de petits embâcles
Informations aux élus

Le SISN n'a pas vocation à se substituer au devoir d'entretien des propriétaires riverains défini par l'article L215-14 du code de l'environnement.

Le propriétaire riverain est tenu d'assurer notamment :

- L'entretien régulier du lit et des berges pour maintenir l'écoulement naturel des eaux,
- L'entretien de la végétation,
- L'enlèvement des embâcles et des détritits
- Le respect des servitudes de passage, notamment pour le syndicat de la Nonette.



Les travaux d'entretien que le SISN réalise sont d'intérêt général et ont une vocation écologique.

MILIEUX AQUATIQUES

Lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule

- 1er temps : diagnostic annuel et cartographie de la présence de l'espèce sur le territoire bassin versant en partenariat avec le Conservatoire botanique national de Bailleul

- 2ème temps : opérations d'arrachage manuel de l'hydrocotyle fausse-renoncule couvrant cette année un linéaire de 12 km de rivière



JUIN

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

Entretien estival

Débroussaillage des berges et faucardage ponctuel afin de :

- garantir le libre écoulement,
- prévenir la formation d'embâcles dans des zones à risque,
- faciliter la reprise de la végétation sur les secteurs restaurés,
- diversifier et préserver les habitats favorables au développement de la faune et de la flore, tant terrestres qu'aquatiques.

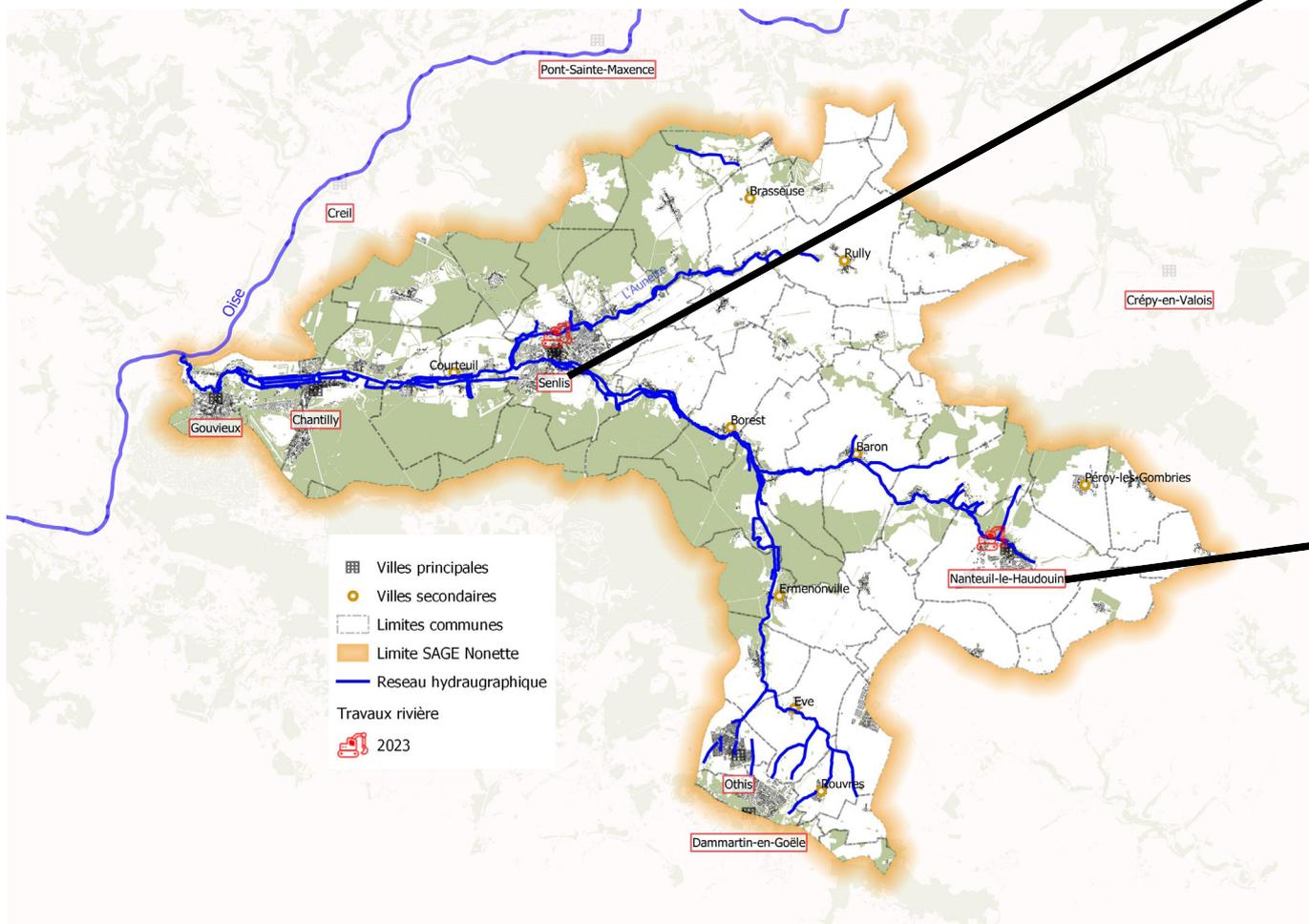


plus de 43 km linéaires de berges entretenues

68.750€ subventionnés par



RESTAURATION RIVIERES ET ZONES HUMIDES



Restauration des fonctions de zone d'expansion crue et de filtration des zones humides

Reconnexion de la zone avec la rivière

Diversification de la biodiversité



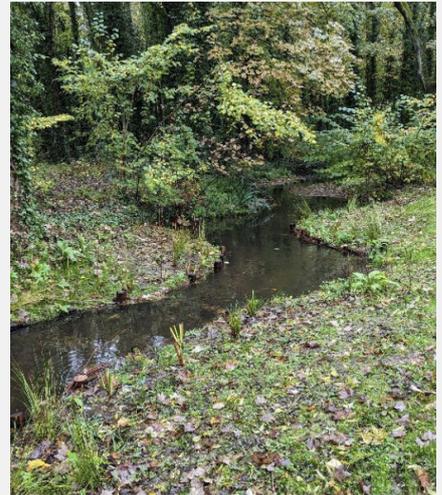
LES MILIEUX AQUATIQUES

De Septembre à Octobre

Travaux de restauration de l'Aunette et de sa zone humide attenante à Senlis

- Réhabilitation d'une zone humide par le décapage des terres de remblai.
- Restauration de la dynamique de l'Aunette en créant des banquettes végétalisées pour favoriser les écoulements.
- Déconnexion de deux plans d'eau du lit de l'Aunette en érigeant une berge séparative à l'aide de techniques de génie végétal.

Cette intervention concerne un linéaire de **150 mètres de cours d'eau** et une surface totale de **5000 m² de zone humide**.



De Février à Septembre



Travaux de restauration de la Nonette et de sa zone humide à Nanteuil-le-Haudouin

- Reméandrage du lit de la Nonette avec une diversification des habitats.
- Reconnexion avec la zone humide adjacente, en établissant une zone d'expansion de crue.
- Restauration de la zone humide par la création de mares et la réouverture de zones spécifiques.

Cette initiative s'étend sur un linéaire de **350 mètres de cours d'eau**, englobant une surface totale de **1 hectare de zone humide restaurée**.

218.000€ financés par

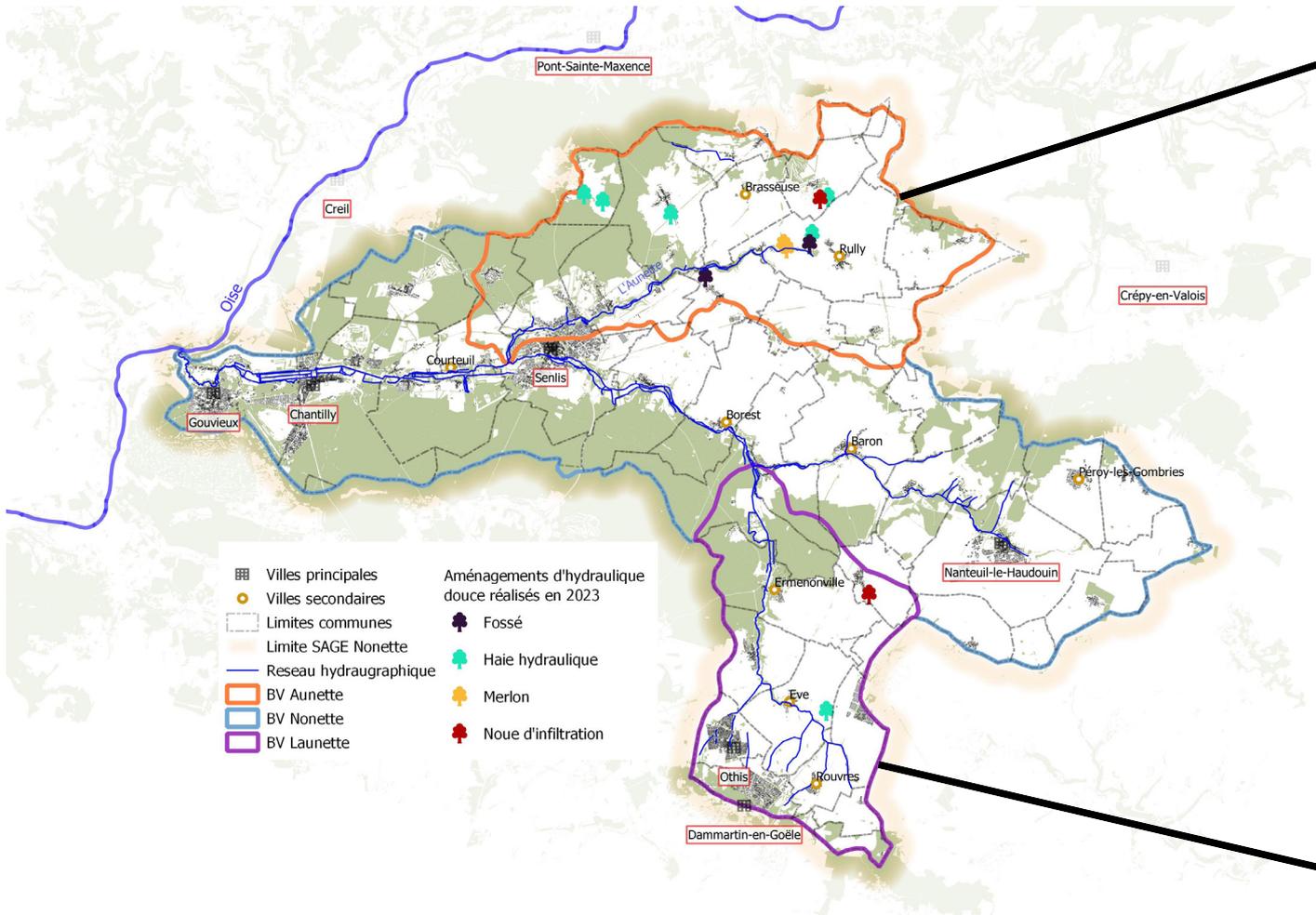


1,5 ha de zone humide réhabilitée

500 mètres linéaires de rivières restaurées



LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT RURAL



Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols provoquant inondations, coulées de boues et pollution des rivières

Amélioration de l'infiltration des eaux

Recharge de la nappe phréatique



LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT, L'ÉROSION ET GESTION DU PLUVIAL

Bassin-versant de l'Aunette



- Création de 2,2 kilomètres de haies hydrauliques
- Construction de 90 mètres linéaires de merlon
- Mise en place de 180 mètres linéaires de noue

Bassin-versant de la Launette



- Plantation de 390ml de haies double rangs.
- Création de 70ml de noues

2930 mètres linéaires d'aménagements d'hydraulique douce créés

124.000€ de coûts subventionnés par



GESTION DU PLUVIAL



Lutte contre les inondations

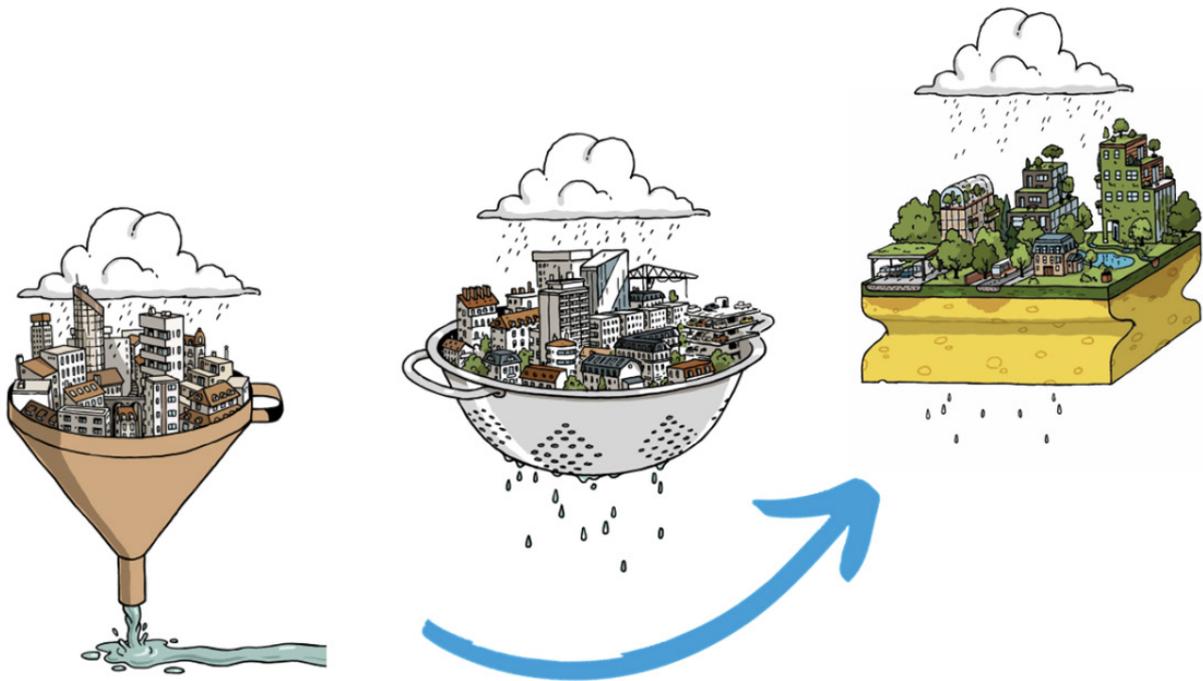
Recharge des nappes phréatiques en infiltrant les eaux

Rafraîchissement des trames urbaines

Développement de la nature en ville

LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT, L'ÉROSION ET GESTION DU PLUVIAL

Le SISN accompagne chaque année de nouvelles collectivités dans les actions d'amélioration de la gestion des eaux de pluie : études d'aménagements, schémas de gestion durable du pluvial, travaux d'hydraulique douce et de désimperméabilisation (parkings, cours d'école, voies douces, création de noues).

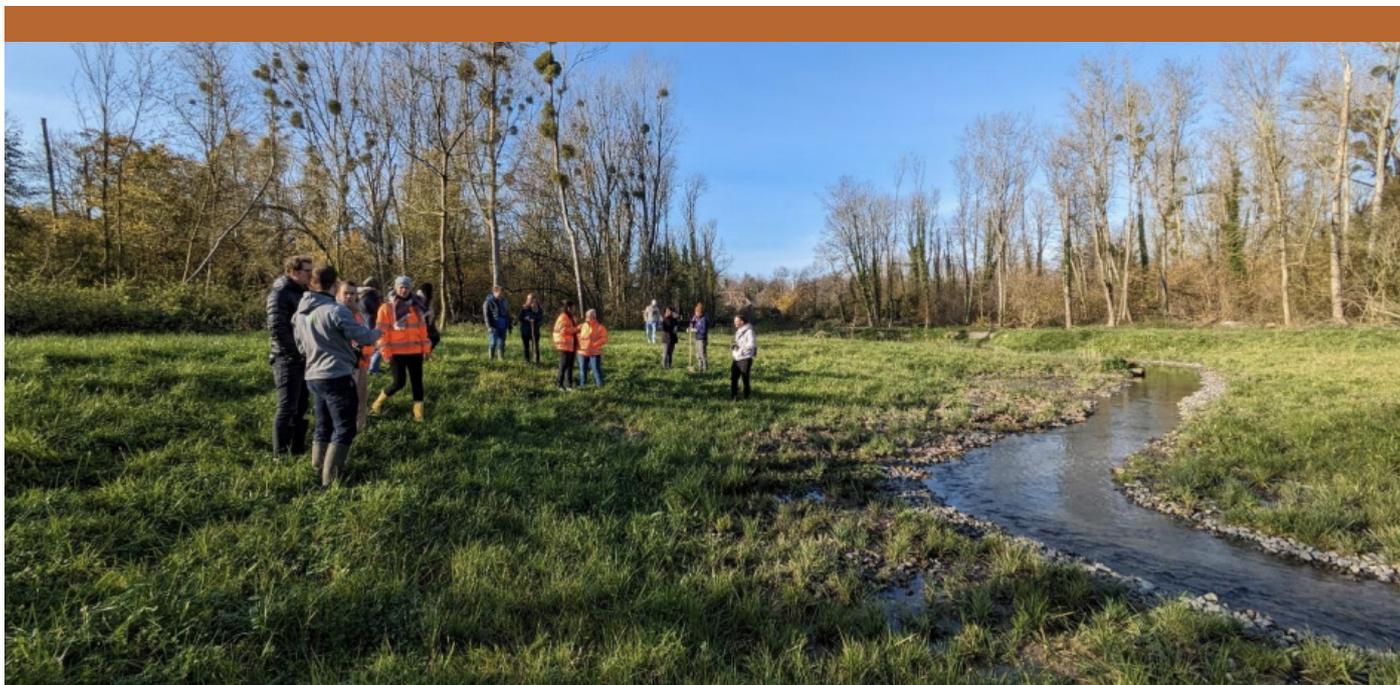


3 pluviomètres afin de surveiller la pluviométrie
situés à Othis, Nanteuil et Brasseuse

5 projets de gestion durable du pluvial suivis



PEDAGOGIE POUR LES ELUS ET ACTEURS DU TERRITOIRE



➔ Journées de formation et visites

- Journées de visite pour les élus du SISN sur les sites de travaux rivière
- Journée de formation sur la gestion douce des eaux pluviales à Douai pour les élus et agents des collectivités du territoire
- Visite et chantier participatif avec des salariés d'une entreprise

➔ Les classes d'eau

Au travers de 5 journées thématiques, un groupe d'élus du territoire a été sensibilisé à l'ensemble des enjeux de la ressource en eau face au changement climatique sur notre territoire, devenant ainsi des ambassadeurs de l'eau et du changement climatique. Cette action est organisée en partenariat avec le CPIE de l'Oise.

60 élus et partenaires techniques formés

25 nouveaux «ambassadeurs de l'eau et du changement climatique»

subventionné par

PEDAGOGIE ACTIVE

POUR LES SCOLAIRES



Objectif principal : éduquer et sensibiliser les jeunes des écoles, collèges et lycées du territoire aux enjeux EAU du territoire, aux bonnes pratiques pour préserver la ressource en eau et s'adapter aux changements climatiques.

Nombreuses animations proposées gratuitement par le SISN : interventions en classe, sorties sur le terrain, rallye, expériences.



34 animations réalisées

802 élèves touchés

POUR LE GRAND PUBLIC

Semaine de l'Eau 2023

Semaine annuelle du 3 au 11 juin dédiée à la sensibilisation avec de nombreuses animations organisées grâce aux associations et structures partenaires, dans l'objectif de faire découvrir à tous les publics les enjeux de la gestion de l'eau sur notre territoire face au changement climatique.

Cette année, le thème était les économies d'eau : «Ec'EAUnomisons».



Newsletter mensuelle

Objectif : sensibiliser et informer les parties prenantes de l'eau ainsi que les résidents des projets du SISN, des actualités locales liées à l'eau et sur les bonnes pratiques pour protéger cette ressource vitale. En 2023, une refonte a été effectuée afin de suivre la nouvelle charte graphique.



Exposition Ec'EAU nomisons

Création d'une nouvelle exposition plus ludique adaptée aux enfants et au grand public sur la gestion de l'eau face au changement climatique.

Panneaux associés à un livret de jeu pour accompagner les visiteurs à chercher les informations clés.



conception en partenariat avec



PEDAGOGIE ACTIVE

Projet JADEN à Chantilly

Projet de création d'un site pédagogique pour les scolaires et le grand public sur les modes de production durable et la protection de la ressource en eau portée par l'Association Chantilly Nature et accompagnée par le SISN sur les aspects techniques et administratifs.



100 visiteurs en 2023

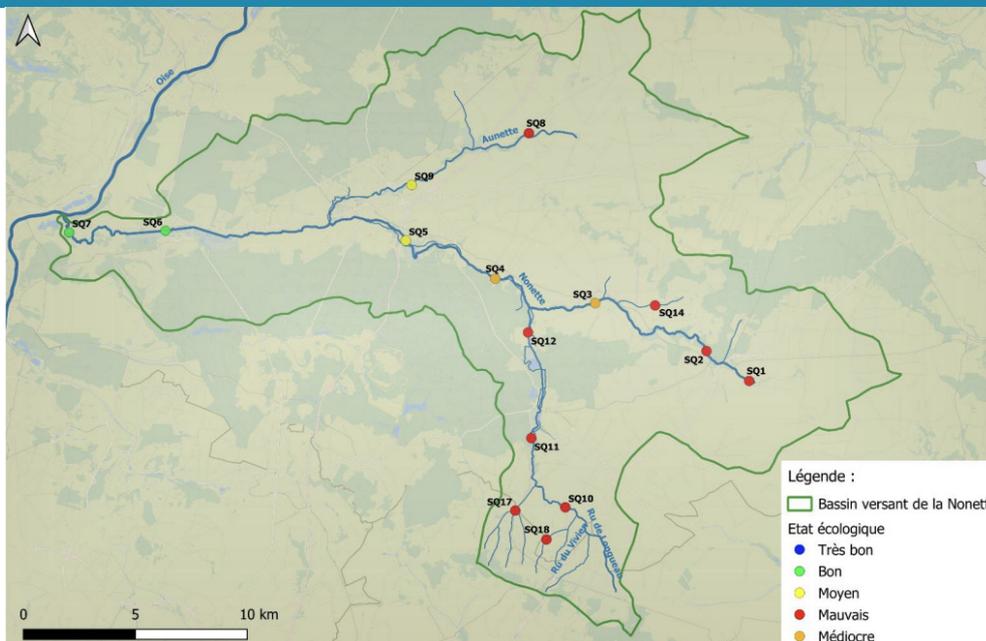
20 bénévoles

70 élus sensibilisés

Mais aussi...

- **Conférence à la Fête de la Science 2023** à Senlis
- **Intervention** à l'AG de la MGEN le 13 novembre
- **Conférence** au Comité Golf de Chantilly le 13 mai
- **Randonnée à vélo** explorant les zones humides pour l'AU5V le 26 juin
- **Intervention** au «premier rendez-vous du climat» de la CCPV le 7 novembre
- **Stand et animations** au forum de la transition écologique de la CCAC le 18 novembre
- **Conférence** sur l'eau face au changement climatique pour l'association des Anciens Maires de l'Oise le 14 mars
- **Intervention** au forum des élus de la CCAC le 22 septembre
- **Présentation** des enjeux EAU auprès du groupe des défis famille de la CCAC le 16 avril
- **Randonnée** sur la gestion de l'eau en milieu forestier avec l'ONF le 7 octobre
- **Animation d'une fresque du climat** le 21 septembre pour les 48 heures pour le climat
- **Randonnée** grand public sur les zones humides face au changement climatique le 4 mars 2023

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX



Réalisation d’analyses physico-chimiques et biologique sur 15 points situés sur les différents cours d’eau du bassin versant de la Nonette.

30.000€ de coûts subventionnés par



SUIVI DES PROJETS D’ASSAINISSEMENT

➔ Suite à l’état des lieux du SAGE, de nombreux systèmes d’assainissement du territoire ont été signalés comme très impactants pour le milieu aquatique.
 Le SISN accompagne les collectivités dans leurs projets.

- Brasseuse** : création d’une station d’épuration.
- Senlis** : diagnostic assainissement et mise en séparatif des réseaux.
- Fontaine-Chaalis/Montlognon** : étude pour création d’une station d’épuration.
- Nanteuil le Haudouin** : réalisation d’un diagnostic assainissement.
- Ver-sur-Launette** : reconstruction d’une station d’épuration.

➔ Les coûts restent à la charge des maîtres d’ouvrage, le SISN reste un accompagnateur.

EAU SOUTERRAINE



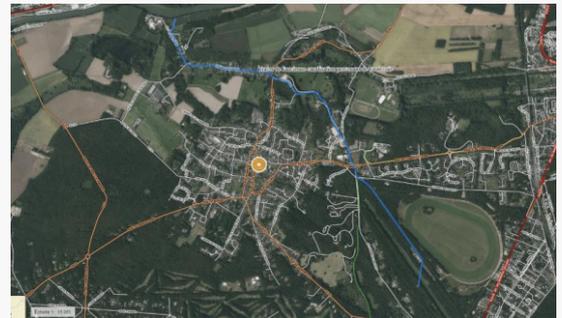
Afin d'anticiper la baisse du niveau des nappes phréatiques et d'assurer un approvisionnement en eau potable quantitatif / qualitatif pour l'ensemble de la population pour les années à venir, le SISN met en place des groupes de travail avec différents acteurs ainsi que des projets d'utilisation de ressources alternatives et d'économie d'eau.

Objectif du plan eau national : tripler l'utilisation de la «re-use» des eaux des stations d'épuration en initiant 1000 projets d'ici 2027 pour atteindre 10% d'eau ré-utilisée.



Avec les golfs et France-Galop

- France Galop : étude pour la réutilisation des eaux de rejets de station d'épuration
- Golf de Chantilly : réutilisation des eaux de ruissellement
- Création d'une commission golfs afin d'échanger sur des techniques d'économie d'eau



Avec les agriculteurs

Mise en place de groupes de travail agricoles pour réduire les produits phytosanitaires et développer les cultures «bas niveaux d'intrants» afin de protéger les captages d'eau potable.

20/50

objectif 2025

aménagements d'hydraulique douce mis en place

60/100

objectif 2025

agriculteurs sensibilisés et mobilisés

19/38

objectif 2025

actions du CTEC mises en place

92

objectif atteint



actions de sensibilisation au changement climatique

7380/12000

objectif 2025

personnes sensibilisées par la politique de l'eau

8/5

objectif atteint



ha de surface de zone humide restaurés et/ou reconnectés

1690/1500

objectif atteint



mètres linéaire de cours d'eau restauré